

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 mai 1999
Français
Original: anglais et français

Assemblée générale
Cinquante-troisième session
Point 11 de l'ordre du jour
Rapport du Conseil de sécurité

Conseil de sécurité
Cinquante-quatrième année

**Lettre datée du 24 mai 1999, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exposé sur les travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence canadienne en février 1999 (voir annexe), dont le texte a été établi conformément aux dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité, en date du 12 juin 1997 (S/1997/451) et qui est accompagné d'une lettre explicative.

L'exposé a été établi sous la responsabilité de S. E. M. Robert R. Fowler et ne doit pas être considéré comme représentant nécessairement les vues du Conseil de sécurité ou de ses membres.

Compte tenu du débat poursuivi dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, ainsi que ceux de l'exposé et de la lettre explicative joints en annexe, comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 11 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Michel Duval

**Lettre datée du 24 mai 1999, adressée aux Représentants
et Observateurs permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé sur les travaux effectués par le Conseil de sécurité en février 1999 sous la présidence canadienne (voir annexe), établi conformément aux dispositions de la note du Président du Conseil en date du 12 juin 1997 (S/1997/451).

Cet exposé a été établi sous la responsabilité de S. E. M. Robert R. Fowler et reflète les vues de la délégation canadienne. Il ne saurait être considéré comme représentant nécessairement l'opinion du Conseil ou de ses membres.

Compte tenu du débat poursuivi dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, j'ai demandé au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de l'exposé comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Michel Duval

Annexe

Exposé sur les travaux du Conseil de sécurité

Canada (février 1999)

Le présent exposé sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de février 1999 a été établi sous la responsabilité du Président pour le mois en question, le Représentant permanent du Canada, M. Robert Fowler. Le Représentant permanent adjoint du Canada, M. Michel Duval, a présidé le Conseil pendant la première semaine, M. Fowler étant alors en convalescence.

L'Afrique a continué de dominer les travaux du Conseil : un conflit a éclaté entre l'Éthiopie et l'Érythrée; les échanges de vues sur l'avenir du rôle de l'Organisation des Nations Unies en Angola se sont poursuivis; et le Conseil est resté saisi de la crise en Sierra Leone. Le 11 février, le Secrétaire général a présenté aux membres du Conseil un tour d'horizon sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, essentiellement en Afrique. Le Conseil a également fait face aux responsabilités qui lui incombent en matière de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales dans toutes les régions du monde, et a examiné à cet égard les situations en Haïti, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Bosnie-Herzégovine, au Tadjikistan, dans la Jamahiriya arabe libyenne, en Iraq et au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie). Le Président du Conseil de sécurité a présidé quatre réunions de pays qui fournissent des contingents sur les faits nouveaux intervenus dans diverses opérations de maintien de la paix. Les mandats de deux opérations (MINURSO et MINURCA) ont été prorogés, tandis que ceux de deux autres (MONUA et FORDEPRENU) ont expiré, chacun pour des raisons très différentes. Deux régimes de sanctions ont été examinés (Angola et Jamahiriya arabe libyenne), et les trois commissions d'évaluation nouvellement créées pour l'Iraq ont commencé leurs travaux sous la présidence de l'Ambassadeur du Brésil, Celso Amorim.

Au cours de la période considérée, le Conseil a adopté quatre résolutions et publié quatre déclarations du Président. Il a tenu 11 séances officielles et ses membres se sont entretenus en consultations officieuses plénières à 18 occasions. Le 12 février, le Conseil a tenu une réunion d'information publique sur la protection des civils touchés par les conflits armés. À l'issue de cette réunion, qui était présidée par le Ministre canadien des affaires étrangères, une déclaration du Président a été émise. La réunion a été suivie le 22 février d'un débat à participation non limitée sur le même sujet; les États non membres du Conseil ont eu alors l'occasion de réagir à la réunion d'information et de donner leur avis sur

l'orientation future de l'action du Conseil dans ce domaine, notamment l'établissement par le Secrétaire général d'un rapport qui doit être présenté en septembre 1999.

Poursuivant ses efforts en vue d'améliorer la transparence des travaux du Conseil, le Président s'est régulièrement entretenu avec les médias à l'issue des consultations officieuses plénières des membres du Conseil. À 13 occasions, il a fait des déclarations à la presse sur des questions particulières, au nom des membres du Conseil. La présidence a également mis tous les jours sur le site Web de la Mission du Canada (<http://www.un.int/canada>) le programme de travail du Conseil et les déclarations du Président à la presse. Des séances d'information détaillée, à l'intention des pays qui ne sont pas membres du Conseil, ont été organisées chaque fois que les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières (privées). La présidence canadienne s'est employée à perpétuer un certain nombre d'initiatives utiles prises par ses prédécesseurs afin d'essayer de rendre le Conseil plus transparent, plus responsable et plus sensible dans sa manière de procéder. À cet égard, une initiative précédente de la présidence slovène, ayant trait à l'élaboration des résolutions du Conseil et des déclarations du Président, a été examinée, et une note du Président (S/1999/165) a été émise le 17 février.

Protection des civils touchés par les conflits armés

Le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information publique, le 12 février, sur la protection des civils touchés par les conflits armés. La séance officielle a été présidée par le Ministre canadien des affaires étrangères, Lloyd Axworthy. Ont notamment participé à cette réunion Cornelio Sommaruga, Président du Comité international de la Croix-Rouge, Carol Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé, ainsi que les 15 membres du Conseil. Le thème de la réunion témoignait de la conviction du Canada que le Conseil de sécurité a un rôle primordial à jouer dans les efforts pour contrer les menaces à la sécurité humaine, et que la protection des civils touchés par les conflits armés est au coeur même du mandat du Conseil. (Les procès-verbaux des séances sont publiés sous les cotes S/PV.3977 et S/PV.3978.)

Immédiatement après la réunion d'information, le Conseil a émis une déclaration du Président sur la protection des civils touchés par les conflits armés (S/PRST/1999/6), dans laquelle il a notamment demandé au Secrétaire général de lui présenter, d'ici à septembre 1999, un rapport contenant des recommandations concrètes concernant les moyens par lesquels il pourrait agir dans son domaine de compétence afin d'améliorer la protection physique et juridique des civils dans les situations de conflit armé. Le Canada compte que le Conseil reprendra alors la question de la protection des civils touchés par les conflits armés afin d'examiner les recommandations détaillées du Secrétaire général et d'y donner suite.

Une deuxième séance officielle sur la protection des civils touchés par les conflits armés a eu lieu le 22 février. Ce débat à participation non limitée était destiné à donner aux États qui ne sont pas membres du Conseil, l'occasion de s'exprimer sur les questions soulevées par MM. Sommaruga et Otunnu et Mme Bellamy, ainsi que celles évoquées par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Sergio Vieira de Mello, au cours d'une réunion d'information publique sur une question apparentée, le 21 janvier. Les participants à la réunion du 22 février étaient encouragés à s'exprimer sur la teneur du rapport que doit établir le Secrétaire général. Plus de 20 États Membres, non membres du Conseil de sécurité, ont ainsi donné leur avis. [Les procès-verbaux des séances sont publiés sous les cotes S/PV.3980 et S/PV.3980 (Reprise 1).]

Afrique

Le 11 février, le Secrétaire général a fait aux membres du Conseil un tour d'horizon axé essentiellement sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique, notamment en Sierra Leone, au Congo-Brazzaville, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine; il a également évoqué la crise au Kosovo. Le Secrétaire général a mis l'accent sur les domaines qui, à son avis, étaient primordiaux et exigeaient une attention particulière de la part de la communauté internationale, et a relevé les tendances nouvelles et inquiétantes des relations existant entre un certain nombre de ces situations de conflit. Si son exposé était essentiellement axé sur les questions politiques et les questions de sécurité, il a toutefois noté que les causes profondes de ces conflits étaient d'ordre social et économique.

Angola

Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Le 4 février, Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a présenté aux membres du Conseil une évaluation lucide de la détérioration de la situation politique et militaire en Angola. Le Conseil a aussi entendu un exposé de Martin Griffiths, adjoint du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. M. Annabi a informé le Conseil que la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) n'avait pas été en mesure de se rendre de nouveau sur les sites des accidents de deux avions affrétés par l'ONU, qui avaient été abattus en décembre 1998 et janvier 1999. Compte tenu de la situation militaire globale qui prévalait en Angola et de l'expiration du mandat de la MONUA le 26 février, M. Annabi a indiqué que le Secrétaire général avait écrit au Président angolais au sujet du maintien de la présence de l'Organisation des Nations Unies dans le pays. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la reprise d'urgence des efforts diplomatiques de la part du Secrétaire général et d'autres acteurs, et se sont déclarés préoccupés par la sécurité du personnel de la MONUA.

À la suite de la séance d'information du Secrétaire général, tenue le 11 février, les membres du Conseil ont entendu le 18 février le Représentant spécial du Secrétaire général en Angola, Issa Diallo, qui a fait le point des entretiens qu'il menait avec le Gouvernement angolais sur la nature possible d'une présence maintenue de l'ONU dans le pays. M. Diallo a évoqué la lettre que le Secrétaire général avait reçue du Président angolais, dans laquelle ce dernier disait que son gouvernement ne voyait aucune raison de maintenir la MONUA à l'expiration de son mandat. Les États-Unis et la Fédération de Russie ont rendu compte des initiatives diplomatiques en cours entre les membres de la troïka (dont fait également partie le Portugal), ainsi que de la préparation d'un projet de résolution sur les modalités et la composition d'une présence maintenue de l'ONU en Angola.

Le 22 février, deux réunions consécutives selon la «formule Arria» ont été tenues. Les membres du Conseil ont tout d'abord rencontré une délégation du Gouvernement angolais, conduite par Higinio Carneiro, Vice-Ministre angolais de l'administration territoriale. Le général Carneiro a exposé l'opinion de son gouvernement sur la situation militaire et politique en Angola, ainsi que la question d'une présence future des Nations Unies. Les membres du Conseil ont ensuite rencontré une délégation du Gouvernement zambien, conduite par le Ministre des affaires étrangères, Keli Walubita, et dont faisaient partie le Ministre des affaires intérieures, K. Kalumba, et le Président du Comité parlemen-

taire des affaires étrangères, V. J. Mwaanga. M. Walubita a fait part du rejet, par son gouvernement, des allégations faisant état de violations par la Zambie du régime de sanctions imposé à l'UNITA. Le Président du Conseil a, par la suite, rencontré séparément chacune des deux délégations afin de promouvoir une meilleure compréhension entre elles.

Le 23 février, le Président du Conseil de sécurité a présidé une réunion des pays qui fournissent des contingents afin d'examiner les tout derniers faits nouveaux concernant l'avenir de la MONUA. Les membres du Conseil ont discuté une fois de plus de la MONUA au cours de consultations plénières tenues le 25 février, y compris du rapport du Secrétaire général qui venait d'être publié (S/1999/202) et d'un projet de résolution. Le 26 février, le Conseil a adopté la résolution 1229 (1999), par laquelle il a pris note de l'échéance du mandat de la Mission et pris des dispositions pour la liquidation méthodique de cette dernière, tout en assurant la sécurité du personnel des Nations Unies, décidé que la composante droits de l'homme de la Mission poursuivrait ses activités au cours de la période de liquidation, et demandé que les consultations se poursuivent avec le Gouvernement angolais sur la nature de la présence de l'ONU qui serait maintenue dans le pays. Les membres du Conseil ont rendu hommage au personnel des Nations Unies pour son courage et son dévouement et pour la contribution qu'il a apportée pendant de nombreuses années à la MONUA et aux opérations précédentes de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM), y compris à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, feu Alioune Blonfin Beye.

Sanctions

Au cours de leurs consultations plénières, le 18 février, les membres du Conseil de sécurité ont examiné le rapport du Comité des sanctions créé par la résolution 864 concernant la situation en Angola (S/1999/147), présenté par le Président du Conseil de sécurité en sa qualité de Président du Comité. Les membres du Conseil ont approuvé le rapport, y compris sa recommandation tendant à faire faire une étude d'experts axée sur les moyens de repérer des violations des mesures concernant le trafic d'armements, l'approvisionnement en pétrole et le commerce de diamants, ainsi que les mouvements de fonds de l'UNITA et l'assistance militaire à l'UNITA. Les recommandations ont par la suite été approuvées dans la résolution 1229 (1999). À l'issue de la réunion, le Président a fait à la presse une déclaration dans laquelle il a exprimé l'appui des membres du Conseil aux dispositions du rapport et à ses propositions. Il a noté en particulier que les membres du Conseil avaient attaché une importance particulière à l'aspect pratique et préventif du rapport et s'étaient engagés

à appuyer les efforts du Comité visant à appliquer les dispositions du régime de sanctions.

Burundi

Le 17 février, les membres du Conseil ont été informés de la situation au Burundi. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Ibrahim Fall, a indiqué que les chefs d'État de la région avaient décidé, à la quatrième série de pourparlers d'Arusha (Arusha IV), de suspendre les sanctions régionales malgré la poursuite d'affrontements armés au Burundi. Dans une déclaration à la presse à l'issue des consultations plénières, le Président, au nom des membres du Conseil, s'est félicité de la décision de suspendre les sanctions régionales et des progrès accomplis à Arusha IV, a invité toutes les parties à se joindre aux négociations, déploré la poursuite de la violence au Burundi, s'est déclaré préoccupé par les rapports faisant état de groupes rebelles opérant de l'extérieur du pays, et prié toutes les parties de cesser les hostilités, de garantir la sécurité des civils et de respecter les principes d'assistance humanitaire, notamment la neutralité du personnel humanitaire et le libre accès aux populations en détresse.

République centrafricaine

Mission des Nations Unies en République centrafricaine

Le 2 février, les membres du Conseil ont examiné le quatrième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) (S/1999/98), à la suite d'un exposé de M. Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MINURCA tout en maintenant les effectifs de la composante militaire à leur niveau actuel. Dans une déclaration à la presse, le Président s'est félicité, au nom des membres du Conseil, des engagements pris de nouveau par le Président de la République centrafricaine en vue d'appliquer des réformes politiques, économiques et sociales ainsi que sur le plan de la sécurité, et a indiqué que le Conseil examinerait sous peu un projet de résolution destiné à proroger le mandat de la Mission. Il a également exprimé l'appui des membres du Conseil aux efforts de médiation de l'ONU visant à débloquer la situation politique, et au processus de réconciliation nationale en République centrafricaine.

Le 4 février, les membres du Conseil ont examiné un projet de résolution proposé par le groupe des pays amis de la République centrafricaine, dont fait partie le Canada. Le 5 février, les membres du Conseil se sont entendus sur

un texte tendant notamment à proroger le mandat de la MINURCA jusqu'au 15 novembre 1999 (c'est-à-dire deux mois après la dernière date prévue pour la tenue des élections présidentielles, conformément à la Constitution de la République centrafricaine). Ce mandat serait toutefois réexaminé tous les 45 jours en vue d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des Accords de Bangui, du Pacte de réconciliation nationale et des engagements pris par le Gouvernement centrafricain tendant à appliquer diverses réformes et à créer une commission électorale chargée d'organiser les élections présidentielles et d'en fixer le calendrier.

Certains membres du Conseil se sont inquiétés des tensions politiques qui se sont manifestées à la suite des récentes élections législatives et qui ont amené les partis de l'opposition à quitter l'Assemblée nationale en signe de protestation. Le 9 février, le Président de la République centrafricaine a adressé à ce sujet au Président du Conseil de sécurité une lettre dans laquelle il a réaffirmé son engagement à appliquer les réformes susmentionnées. Le 18 février, le Conseil s'est réuni pour émettre une déclaration du Président (S/PRST/1999/7), dans laquelle il a indiqué expressément que le succès, le futur mandat et la présence continue de la MINURCA étaient liés à la réalisation de ces engagements, en particulier la reprise immédiate d'un dialogue politique constructif.

Le 24 février, le Représentant permanent de la République centrafricaine a écrit au Président (S/1999/200) pour informer le Conseil de la dernière proposition faite par le Bureau de l'Assemblée nationale dans l'espoir de ramener les partis de l'opposition à l'Assemblée nationale et à sortir de l'impasse politique. Le même jour, le Président du Conseil s'est entretenu par téléphone avec le Président Patassé, qui a réaffirmé son engagement au compromis politique. Le 26 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1230 (1999), établie sur la base de ses délibérations du 5 février.

République démocratique du Congo

Au cours de consultations plénières, le 17 février, Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a présenté aux membres du Conseil un exposé sur l'évolution de la situation en République démocratique du Congo. Il a expliqué que divers facteurs, à savoir les allégations angolaises concernant l'appui de la Zambie à l'UNITA et la demande de l'Ouganda et du Rwanda tendant à ce que les rebelles soient invités à la table de négociations, avaient empêché de tenir le Sommet de Lusaka comme prévu. Particulièrement préoccupés par le fait que des armes illégales continuaient d'être acheminées en République démocratique du Congo et que des opérations de formation militaire se poursuivaient,

les membres du Conseil ont demandé qu'il soit mis un terme à ces activités et se sont déclarés vivement préoccupés par l'incidence que les hostilités continuaient d'avoir sur les populations civiles et la fourniture de l'aide humanitaire. Ils ont réitéré l'appui du Conseil à la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, exprimé leur appui sans réserve au processus de paix de Lusaka, en particulier aux efforts du Président Chiluba, et ont souligné la nécessité de mener une enquête minutieuse et intégrale sur les massacres qui auraient été commis et d'en punir les auteurs. Le Président s'est adressé à la presse à l'issue des consultations plénières afin de leur communiquer ces informations, au nom des membres du Conseil.

Éthiopie/Érythrée

Après le déclenchement des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée le week-end des 6 et 7 février, un projet de résolution a été présenté et examiné en consultations plénières le 9 février. À l'issue de consultations plénières, le Président a fait à la presse une déclaration dans laquelle il a indiqué que les membres du Conseil étaient consternés par les combats, en particulier leurs effets sur les populations civiles; exigeaient qu'il soit immédiatement mis un terme aux hostilités; et avaient l'intention de chercher des moyens de persuader les deux pays à cesser les hostilités.

À l'issue des consultations plénières, le 10 février, au cours desquelles le Secrétaire général et son envoyé spécial pour l'Afrique, Mohamed Sahnoun, ont informé les membres du Conseil, le Conseil a adopté la résolution 1227 (1999), dans laquelle il a condamné le recours à la force par les parties; exigé qu'il soit immédiatement mis un terme aux hostilités, en particulier aux frappes aériennes; exigé des parties qu'elles reprennent les efforts diplomatiques visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit; souligné que l'Accord-cadre demeurait une base viable et judicieuse pour un règlement pacifique du conflit et exprimé son plein appui aux efforts que l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'ONU et les États Membres concernés accomplissaient à cet égard; exhorté les deux parties à assurer la sécurité de la population civile et le respect du droit international humanitaire; et demandé très instamment à tous les États de mettre fin immédiatement aux ventes d'armes et de munitions aux parties. Les Représentants permanents de l'Éthiopie et de l'Érythrée ont pris la parole devant le Conseil à la séance au cours de laquelle la résolution a été adoptée.

Le 24 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, a informé les membres du Conseil de la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée. À l'issue de ces consultations plénières, le Président, au nom des

membres du Conseil, a fait à la presse une déclaration dans laquelle il a déploré la poursuite des hostilités, insisté pour que les deux parties respectent les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et s'accordent immédiatement et sans conditions sur un cessez-le-feu, réaffirmé la viabilité de l'Accord-cadre de l'OUA et demandé instamment à tous les États Membres de mettre fin immédiatement aux ventes d'armes et de munitions à l'Éthiopie et à l'Érythrée, comme il l'avait demandé dans des résolutions précédentes.

Après avoir reçu une lettre du chef de l'État érythréen au Président du Conseil de sécurité, dans laquelle M. Afwerki acceptait les dispositions de l'Accord-cadre de l'OUA, le Conseil s'est réuni en séance officielle le 27 février. Il a émis une déclaration du Président (S/PRST/1999/9) dans laquelle il s'est félicité que l'Érythrée ait accepté l'Accord, a réaffirmé la souveraineté et l'intégrité territoriale des deux pays et s'est déclaré disposé à envisager toutes les mesures d'appui appropriées en vue de l'application d'un accord de paix entre les deux parties.

Guinée-Bissau

Le 4 février, le Secrétaire général adjoint, M. Prendergast, a informé les membres du Conseil de la situation en Guinée-Bissau. Il a indiqué qu'un accord de cessez-le-feu avait été signé le 3 février et avait permis de déployer un contingent de 1 400 soldats de l'ECOMOG chargés de maintenir la paix. Il a décrit la situation en Guinée-Bissau comme étant très difficile : de récents combats avaient déplacé des milliers de personnes, tué des douzaines et blessé des centaines de personnes, et épuisé le reste des réserves alimentaires et des fournitures médicales.

À l'issue des consultations plénières, le Président, au nom des membres du Conseil, a fait à la presse une déclaration dans laquelle il a indiqué que les membres du Conseil étaient préoccupés par la reprise des combats et appuyaient les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et autres efforts internationaux visant à restaurer la paix; invitaient toutes les parties à mettre un terme aux opérations militaires et à faciliter la libre circulation de l'aide humanitaire; et priaient instamment toutes les parties de réaffirmer leur attachement au processus de paix d'Abuja et de respecter l'accord de cessez-le-feu signé le 3 février.

Examen des sanctions contre la Jamahiriya arabe libyenne

Les sanctions contre la Jamahiriya arabe libyenne ont été passées en revue pendant les consultations plénières le

26 février. Le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Hans Corell, ont informé les membres du Conseil des efforts qu'ils menaient en vue d'aider à résoudre les problèmes concernant l'affaire de Lockerbie et le vol de l'UTA. À l'issue des consultations plénières, le Président, au nom des membres du Conseil, a fait à la presse une déclaration dans laquelle il a noté que le Conseil avait été informé des efforts en cours afin de résoudre les problèmes concernant l'attentat de Lockerbie et le vol de l'UTA, et qu'à l'issue des échanges de vues entre les membres, aucune modification du régime des sanctions n'avait été discutée.

Sierra Leone

Les membres du Conseil ont discuté de la situation en Sierra Leone les 11 et 17 février. Lors de son tour d'horizon de la situation du 11 février, le Secrétaire général a demandé instamment qu'un appui matériel soit fourni aux efforts de maintien de la paix de l'ECOMOG et souligné la gravité de la situation humanitaire. Le 17 février, M. Annabi a informé les membres du Conseil de la situation en Sierra Leone et a indiqué que le Président Kabbah s'était engagé à mener un dialogue avec les rebelles pour rétablir la paix. M. Annabi a également fait état de l'inquiétude que suscitait la fin éventuelle de la participation du Nigéria à l'ECOMOG. Il a décrit la situation humanitaire en Sierra Leone comme étant effroyable : mutilations, exécutions sommaires, viols, déploiement d'enfants soldats et utilisation de femmes et d'enfants comme boucliers humains. Près de 1,5 million de personnes, soit un tiers de la population du pays, avaient été déplacées par les combats.

Somalie

Le 24 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Prendergast, a informé les membres du Conseil de la situation en Somalie. À l'issue des consultations plénières, le Président, au nom des membres du Conseil, a fait à la presse une déclaration dans laquelle il a souligné que la situation humanitaire se détériorait en Somalie, exhorté la communauté internationale à fournir à la population civile l'assistance dont elle avait si désespérément besoin, et demandé à tous les États Membres de respecter l'embargo sur les armes destiné à empêcher l'entrée d'armes dans cette zone instable.

Sahara occidental

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Le 2 février, M. Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a présenté aux membres du Conseil, en consultations plénières, un exposé sur la MINURSO et sur la situation au Sahara occidental. Dans son rapport du 28 janvier (S/1999/88), le Secrétaire général avait recommandé que le mandat de la MINURSO soit prorogé jusqu'au 28 février.

Le 11 février, le Conseil a adopté la résolution 1228 (1999) par laquelle il a prorogé le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 mars et dans laquelle il a prié le Royaume du Maroc et le Front Polisario de prendre des mesures concrètes pour permettre au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de mener à bien les préparatifs nécessaires au rapatriement des réfugiés sahraouis admis à participer au référendum, ainsi que des membres de leur famille. Il a en outre souscrit à l'intention qu'avait le Secrétaire général de réévaluer la viabilité du mandat de la MINURSO si, lorsqu'il présenterait son prochain rapport au Conseil, les perspectives de voir mis en oeuvre le train de mesures restaient incertaines.

À l'issue de la séance, le Président a fait à la presse, comme l'en ont autorisé les membres du Conseil, une déclaration dans laquelle il s'est félicité de la signature de l'accord sur le statut des forces concernant la MINURSO entre le Royaume du Maroc et l'Organisation des Nations Unies, qui constituait une étape importante du processus référendaire, et a exprimé l'espoir du Conseil que la prorogation du mandat permettrait de progresser vers la tenue du référendum prévu pour décembre 1999.

Europe

Kosovo, République fédérale de Yougoslavie

Le 3 février, au cours de consultations plénières, les membres du Conseil ont examiné le rapport du Secrétaire général établi en application des résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) (S/1999/99). Avant le débat, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Prendergast, a présenté aux membres du Conseil une mise à jour de la situation au Kosovo depuis l'établissement du rapport. Il a indiqué à cet égard que la situation en ce qui concerne la sécurité s'était dégradée considérablement et que la situation humanitaire se détériorait aussi rapidement. Le HCR a signalé que le nombre des personnes déplacées augmentait de plus en plus (370 000 personnes, dont 210 000 se trouvaient encore au Kosovo), et que le personnel international était de plus en plus souvent harcelé. Dans une déclaration à la presse, le Président du Conseil a indiqué que les membres du Conseil étaient préoccupés par la détérioration

de la situation au Kosovo tant sur le plan humanitaire que celui de la sécurité, et a réaffirmé leur appui à l'initiative du Groupe de contact du 29 janvier 1999, comme exprimé précédemment dans une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/1999/5).

Au cours du mois, en consultations plénières, les délégations britannique et française ont informé périodiquement les membres du Conseil du déroulement des négociations de Rambouillet (France). Ces mises à jour étaient faites conformément aux dispositions énoncées dans le document S/PRST/1999/5. À la fin des négociations de Rambouillet, les membres ont brièvement discuté de la question le 23 février. Dans une déclaration à la presse, le Président, au nom des membres du Conseil, a pris note des conclusions des coprésidents de la Conférence de Rambouillet, noté avec satisfaction les accords conclus à ces négociations, ainsi que l'engagement des parties à participer à une conférence portant sur tous les aspects de la mise en oeuvre de ces accords, engagé toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre les résultats de Rambouillet et invité toutes les parties à honorer pleinement leurs engagements et à respecter les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Bosnie-Herzégovine

Le 23 février, au cours des consultations plénières, le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, Charles Westendorp, a informé les membres du Conseil de la situation, sur la base de son rapport pour la période d'octobre à décembre 1998 (S/1999/139). M. Westendorp a évoqué trois questions en particulier : les élections cantonales, la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix tenue à Madrid, et la signature de l'Accord sur les relations spéciales entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. Il a également souligné la nécessité de former un gouvernement en Republika Srpska.

À l'issue des consultations, le Président a fait à la presse, comme en avaient convenu les membres du Conseil, une déclaration dans laquelle il a réaffirmé que les membres du Conseil soutenaient sans réserve le Haut Représentant et son Bureau; a accueilli avec satisfaction les conclusions de la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix tenue à Madrid; souligné que les autorités de Bosnie-Herzégovine devaient assumer progressivement les fonctions exercées ou coordonnées actuellement par la communauté internationale; et indiqué que les membres du Conseil étaient préoccupés par le fait que, malgré ce que M. Westendorp caractérisait comme une réussite en matière de retour des minorités, des progrès considérables étaient encore nécessaires, ainsi que par les

difficultés que continuait de poser la formation d'un gouvernement en Republika Srpska.

Ex-République yougoslave de Macédoine

Force de déploiement préventif des Nations Unies

Le 23 février, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, Fernando Martin Valenzuela Marzo, a informé au cours de leurs consultations plénières les membres du Conseil et, lors d'une réunion séparée, les pays qui fournissent des contingents. Le Secrétaire général avait précédemment recommandé, dans son rapport du 12 février sur la FORDEPRENU (S/1999/161), que le Conseil pourrait envisager de proroger la présence de la Force, qu'il avait prorogée (et élargie) conformément à sa résolution 1186 (1998). Les discussions qui ont été menées par la suite ont révélé un large appui, quoique non unanime, pour la prorogation du mandat de la FORDEPRENU pendant une nouvelle période de six mois. Un projet de résolution (S/1999/201) a été présenté en consultations plénières le 24 février et examiné à une séance officielle du Conseil le 25 février. Treize membres ont voté en faveur du projet de résolution, la Fédération de Russie s'est abstenue, et la Chine a voté contre, opposant ainsi son veto à la prorogation du mandat. Un certain nombre d'États Membres ont déploré la fin de ce premier déploiement préventif des Nations Unies.

Par la suite, une réunion des pays qui fournissent des contingents et des membres du Conseil s'est tenue le 26 février, réunion au cours de laquelle M. Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a fourni des informations concernant les plans préliminaires pour la liquidation de la FORDEPRENU.

Moyen-Orient

Iraq

Création des commissions d'évaluation

Au cours du mois, les trois commissions d'évaluation créées le 30 janvier 1999 par une note du Président (S/1999/100) ont commencé à prendre forme sous la direction de l'Ambassadeur du Brésil, Celso Amorim. À l'issue de consultations menées le 12 février avec le Président, les membres du Conseil, le Secrétaire général, ainsi que d'autres parties intéressées, M. Amorim a officiellement informé le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité de la composition des commissions; le Président du Conseil de sécurité et M. Amorim en ont informé la presse. Le 26 février, M. Amorim a exposé aux membres du Conseil le

plan de travail initial des commissions, ainsi que leur programme de réunions.

Le 8 février, les membres du Conseil ont reçu un rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Mohamed El Baradei, concernant l'état de mise en oeuvre du mandat de l'AIEA en Iraq. M. El Baradei a noté que son rapport serait utile à la Commission chargée du désarmement et des questions touchant les activités actuelles et futures de surveillance et de vérification.

Le 19 février, à la demande d'un membre du Conseil, le Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq, Benon Sevan, a présenté un exposé écrit, sur la base des meilleures informations disponibles, sur l'impact des missiles dans la région de Dohouk dans le nord de l'Iraq.

Examen du programme «Pétrole contre nourriture»

Le 25 février, au cours de consultations plénières, les membres du Conseil ont examiné le programme «Pétrole contre nourriture», sur la base du rapport de Secrétaire général établi conformément aux dispositions du paragraphe 6 de la résolution 1210 (1998). M. Sevan a présenté le rapport du Secrétaire général. Les membres du Conseil ont discuté de la manière de renforcer l'efficacité du programme et insisté sur la nécessité pour l'Iraq d'améliorer sa coopération avec le programme. Les membres du Conseil ont également noté que M. Sevan préparait une évaluation détaillée de la situation humanitaire en Iraq au cours des deux dernières années et en communiquera les résultats à la Commission chargée des affaires humanitaires. Ils ont exprimé l'espoir que cette commission présenterait au Conseil des recommandations concrètes visant à remédier à la situation humanitaire en Iraq.

Asie

Tadjikistan

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan

Le 18 février, M. Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a exposé aux membres du Conseil la situation au Tadjikistan. Il a résumé comme suit les conclusions du rapport du Secrétaire général (S/1999/124) : progrès lents dans un environnement précaire en matière de sécurité. Les conditions de sécurité n'ont pas encore permis de déployer la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) en dehors de la capitale, et l'enquête sur l'assassinat l'année dernière de quatre membres de la MONUT n'est toujours pas achevée, les rebelles de l'Opposition tadjike unie (OTU) ayant refusé

de coopérer pleinement. À l'issue de ces consultations plénières, le Président s'est adressé à la presse. Il a indiqué que les membres du Conseil étaient préoccupés par la lenteur du processus de paix et lançaient un appel aux parties pour qu'elles appliquent intégralement l'Accord général et achèvent les deux premières phases prévues dans le Protocole relatif aux questions militaires. Les membres du Conseil s'étaient également déclarés préoccupés par la situation en matière de sécurité et l'absence de coopération dans l'enquête sur l'assassinat des quatre membres de la MONUT.

Le 23 février, le Conseil a émis une déclaration du Président (S/PRST/1999/8) sur la situation au Tadjikistan, dans laquelle il s'est félicité des progrès accomplis sur la voie de la réconciliation nationale et de l'application rapide des accords de paix au Tadjikistan; souligné la nécessité de tenir un référendum constitutionnel et des élections présidentielles en 1999, ainsi que la tenue, en temps opportun, d'élections législatives; s'est déclaré à nouveau préoccupé de constater que la situation demeurait précaire au Tadjikistan; et a réaffirmé qu'il importait de mener une enquête approfondie sur l'assassinat de quatre membres de la MONUT.

Amériques

Haïti

Le 3 février, les membres du Conseil ont été informés de l'impasse politique dans laquelle se trouvait toujours Haïti. Au cours des consultations plénières, M. Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a informé les membres du Conseil des résultats des consultations internes et des discussions qui avaient eu lieu à New York en réaction aux événements qui avaient suivi le discours du Président Préval du 11 janvier. M. Annabi a également évoqué les entretiens que le représentant du Secrétaire général avait, au nom de la communauté internationale, tenus avec le Président, le Premier Ministre et les partis politiques, afin d'aider à débloquer la situation politique. Dans une déclaration faite à la presse à l'issue des consultations plénières, le Président du Conseil de sécurité a indiqué que les membres du Conseil étaient préoccupés par l'impasse politique et électorale dans laquelle se trouvait Haïti; prié instamment les dirigeants politiques d'Haïti de surmonter leurs divergences et de créer un conseil électoral provisoire crédible afin d'organiser dès que possible des élections transparentes, libres et équitables; et indiqué que les membres du Conseil étaient prêts à appuyer un processus électoral crédible.

Questions diverses

À l'occasion du décès de S. M. le Roi Hussein de Jordanie, le Président a exprimé les sincères condoléances et la profonde affliction du Conseil dans une déclaration à la presse le 9 février. À une séance officielle, le 10 février, le Conseil a honoré la mémoire du défunt Roi Hussein, en observant une minute de silence suivie d'un hommage au défunt lu par le Président.

Le 5 février, le Président s'est entretenu, séparément, avec le Ministre des affaires étrangères de la République du Libéria, Monie R. Captan, et le Premier Ministre de la République d'Albanie, Pandeli Majko, à leur demande. Au cours du mois, le Président s'est également entretenu avec le Président de l'Assemblée générale, Didier Opertti, et le Président par intérim de l'Assemblée générale, Gian Nicola Filippi Balestra, au sujet du programme de travail du Conseil, et avec le Président du Conseil économique et social, Francesco Paolo Fulci, au sujet du renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social comme prévu à l'Article 65 de la Charte des Nations Unies.

Transparence

Pendant toute la présidence, la mission du Canada s'est employée à rendre les travaux du Conseil de sécurité plus transparents pour l'ensemble des membres de l'Organisation. La pratique consistant à tenir immédiatement après les consultations plénières des séances d'information détaillée à l'intention de tous les États Membres intéressés a été suivie sans faute. Les textes des déclarations à la presse, ainsi que ceux des projets de résolution examinés par le Conseil, ont été distribués régulièrement à ces séances d'information. Le programme de travail du Conseil a été régulièrement mis à jour sur le site Web de la mission canadienne (<http://www.un.int/canada>) entretenu par la mission du Canada. Toutes les déclarations à la presse ont été disponibles sur le site en français et en anglais. Le site comporte un lien avec la page des documents du Conseil de sécurité de l'ONU. Les déclarations de la séance d'information et du débat sur la protection des civils touchés par les conflits armés ont été affichées directement sur la page d'accueil de la présidence canadienne.

Pièce jointe

Déclarations du Président du Conseil de sécurité à la presse

Sahara occidental (2 février 1999)

[Original : anglais]

Sur la situation au Sahara occidental, le Conseil a été mis au courant par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi.

Le Conseil de sécurité reviendra sur cette question la semaine prochaine, vu le prolongement du mandat de la MINURSO jusqu'au 11 février.

République centrafricaine (2 février 1999)

[Original : anglais]

Les membres du Conseil de sécurité m'ont autorisé à faire la déclaration suivante à la presse sur la situation en République centrafricaine :

Les membres du Conseil ont pris connaissance des résultats de la visite en République centrafricaine de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Annabi, et se félicitent en particulier des engagements renouvelés à cette occasion par le Président de la République centrafricaine.

Les membres du Conseil vont examiner dans les jours à venir un projet de résolution visant à proroger le mandat de la MINURCA.

Les membres du Conseil souhaitent apporter leur soutien aux efforts de médiation du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M. Oluoyemi Adejini, afin que soit mis fin à la situation de blocage entre la «Mouvance présidentielle» et les partis de l'opposition.

Les membres du Conseil souhaitent également exprimer leur soutien continu au processus de réconciliation nationale en République centrafricaine.

Kosovo (3 février 1999)

[Original : anglais]

Les membres du Conseil de sécurité m'ont autorisé à faire la déclaration suivante à la presse sur la situation au Kosovo :

Les membres du Conseil sont vivement préoccupés par la détérioration de la situation au Kosovo, République fédérale de Yougoslavie, telle qu'elle est

décrite dans le rapport du Secrétaire général (S/1999/99).

Les membres du Conseil estiment à nouveau qu'il est urgent d'apporter un règlement politique à cette situation.

Les membres du Conseil réaffirment leur soutien au processus politique lancé par les ministres des affaires étrangères du Groupe de contact le 29 janvier à Londres et rappellent la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/1999/5) du même jour.

Les membres du Conseil prient instamment les parties de participer activement, de bonne foi et sans conditions préalables, à ce processus politique, et de respecter les obligations qui leur incombent aux termes des résolutions et accords pertinents du Conseil de sécurité.

Haïti (3 février 1999)

[Original : anglais]

Les membres du Conseil de sécurité m'ont autorisé à faire la déclaration suivante à la presse sur la situation en Haïti :

Le Sous-Secrétaire général Annabi a informé les membres du Conseil sur la situation en Haïti.

Les membres du Conseil se déclarent préoccupés par l'impasse politique et électorale dans laquelle se trouve Haïti.

Les membres du Conseil prient instamment les dirigeants politiques d'Haïti d'oublier leurs divergences et de jeter les bases d'élections libres et équitables dans un avenir proche en créant un conseil électoral provisoire crédible.

Les membres du Conseil sont prêts à appuyer un processus électoral crédible, équitable et transparent afin qu'interviennent dès que possible des élections législatives et locales.

Les membres du Conseil se félicitent du professionnalisme de la Police nationale haïtienne qui fait respecter l'ordre civil pendant cette période de tension politique.

Les membres du Conseil réaffirment leur soutien aux efforts des Amis de Haïti et du représentant du Secrétaire général en Haïti.

Angola (4 février 1999)

[Original : anglais]

Les membres du Conseil de sécurité m'ont autorisé à faire la déclaration suivante à la presse sur la situation en Angola :

Le Sous-Secrétaire général au Département des opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, et Martin Griffiths du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont informé les membres du Conseil de la situation en Angola.

Les membres du Conseil ont reçu une évaluation sérieuse de la détérioration de la situation militaire, politique, sécuritaire et humanitaire.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les nombreux exemples que les fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont donnés pour illustrer l'aggravation de la situation.

Les membres du Conseil ont également exprimé leur appui à la reprise d'urgence d'initiatives diplomatiques pour inverser cette évolution négative de la situation militaire, politique, sécuritaire et humanitaire.

Les membres du Conseil ont exprimé leurs condoléances au Gouvernement namibien pour un membre du contingent namibien de la MONUA qui a été tué, et ont déclaré qu'ils continueraient d'être préoccupés par la sécurité du personnel des Nations Unies.

Les membres du Conseil continueront d'être activement saisis de la question.

Guinée-Bissau (4 février 1999)

[Original : anglais]

Les membres du Conseil de sécurité m'ont autorisé à faire la déclaration suivante à la presse sur la situation en Guinée-Bissau :

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, a informé les membres du Conseil de la situation en Guinée-Bissau.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la reprise sporadique des combats, et ont invité toutes les parties à mettre un terme aux opérations militaires, à respecter le droit international humanitaire et à faciliter la libre circulation de l'aide humanitaire destinée aux populations éprouvées.

Les membres du Conseil ont prié instamment les parties de réaffirmer leur attachement à l'esprit et à la

lettre de l'Accord d'Abuja en date du 1er novembre 1998 et de respecter le nouvel accord de cessez-le-feu signé le 3 février 1999.

Les membres du Conseil ont également, dans une large mesure, exprimé leur appui aux efforts internationaux visant à restaurer la paix en Guinée-Bissau, notamment ceux déployés par la CEDEAO; ils ont pris acte en particulier des efforts déployés par le Président togolais en sa qualité de Président de la CEDEAO.

Les membres du Conseil ont prié instamment ceux qui sont en mesure de le faire d'aider la CEDEAO dans ces efforts.

Éthiopie et Érythrée (9 février 1999)

[Original : anglais]

Les membres du Conseil de sécurité m'ont autorisé à faire la déclaration suivante à la presse sur la situation en Éthiopie et en Érythrée :

Les membres du Conseil ont exprimé leur consternation devant les combats qui ont éclaté et qui se poursuivent entre l'Éthiopie et l'Érythrée dans la région de Badme.

Les membres du Conseil sont particulièrement inquiets des conséquences de ces combats pour les populations civiles.

Les membres du Conseil exigent également que les combats cessent immédiatement, conformément à la résolution antérieure du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil examinent attentivement la situation et les moyens de persuader ces deux pays de mettre fin aux hostilités.

Le Conseil attend avec intérêt la séance d'information que donnera demain l'Ambassadeur Sahnoun, Représentant spécial du Secrétaire général.

Les membres du Conseil appuient les efforts diplomatiques en cours visant à régler ce différend.

Le Conseil continuera à examiner attentivement cette question.

Kosovo (9 février 1999)

[Original : anglais]

L'Ambassadeur de France a informé les membres du Conseil sur la progression des discussions qui se déroulent actuellement à Rambouillet entre des représentants de la

République fédérale de Yougoslavie et les dirigeants albanais du Kosovo.

Renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (9 février 1999)

[Original : anglais]

Les membres du Conseil ont examiné la question de la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Comme vous le savez, le mandat actuel de la MINURSO expire le 11 février.

Les membres du Conseil continueront à examiner cette question au cours des prochains jours.

Sa Majesté, le défunt Roi Hussein de Jordanie (9 février 1999)

[Original : anglais]

Le Conseil de sécurité m'a autorisé à faire la déclaration suivante concernant Sa Majesté, le défunt Roi Hussein de Jordanie.

C'est avec une profonde affliction que les membres du Conseil de sécurité ont appris le décès le 7 février de Sa Majesté le Roi Hussein de Jordanie.

Le Conseil de sécurité présente ses condoléances et témoigne sa sympathie au peuple jordanien, à Sa Majesté la Reine Nour, à Sa Majesté le Roi Abdallah et à l'ensemble de la famille du Royaume hachémite de Jordanie.

La Jordanie et l'ensemble de la région sont privés d'un de leurs plus grands dirigeants. Nous avons tous perdu un vaillant combattant pour la paix. Sa compréhension prodigieuse et globale de sa région et son acceptation des risques liés au combat pour la paix lui ont permis d'offrir à son peuple un avenir plus radieux et ont donné espoir à l'ensemble de la région. Le Conseil de sécurité regrettera sa présence en paroles et en actes, mais il ne l'oubliera pas dans la poursuite de ses travaux en faveur de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

La Charte des Nations Unies n'aurait pu trouver un meilleur champion de ses idéaux qu'en la personne de Sa Majesté le Roi Hussein.

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (11 février 1999)

[Original : anglais]

Les membres du Conseil de sécurité m'ont autorisé à faire la déclaration suivante à la presse sur la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental :

Comme vous le savez, le Conseil de sécurité vient d'adopter une résolution prorogeant le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental jusqu'au 31 mars 1999.

Nous espérons et nous escomptons que la prorogation de ce mandat permettra de progresser vers la tenue du référendum prévu pour décembre 1999.

Les membres du Conseil se félicitent de la signature de l'accord sur le statut des forces entre le Royaume du Maroc et les Nations Unies, qui constitue une étape importante de la procédure de référendum.

République démocratique du Congo (17 février 1999)

[Original : anglais]

Les membres du Conseil de sécurité m'ont autorisé à faire la déclaration suivante à la presse concernant la situation en République démocratique du Congo :

Une séance d'information a eu lieu ce matin pour informer les membres du Conseil sur la situation en République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil ont exhorté toutes les parties, en particulier les mouvements rebelles, à cesser les hostilités, à appliquer un cessez-le-feu et à avoir recours à la diplomatie pour résoudre leurs différends.

Les membres du Conseil se sont déclarés particulièrement préoccupés par le flux perpétuel d'armes et l'entraînement militaire illicites dans le territoire de la République démocratique du Congo et ils ont lancé un appel pour que ces activités cessent.

Les membres du Conseil ont noté avec une vive préoccupation l'impact que les hostilités continuent d'avoir sur les populations civiles et sur l'acheminement de l'aide humanitaire vers les populations touchées.

Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils appuyaient la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil ont estimé qu'il était vital que la participation aux efforts de paix soit large et pluri-ethnique.

Les membres du Conseil appuient pleinement le processus de paix de Lusaka et en particulier les efforts du Président zambien Chiluba, qui ont le soutien tant de l'OUA que des Nations Unies.

Les membres du Conseil se félicitent du retour dans le pays du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, Roberto Garretón et ils soulignent la nécessité de mener des enquêtes approfondies et consciencieuses sur les massacres signalés pour que les responsables de tels actes n'échappent pas aux sanctions.

Burundi (17 février 1999)

[Original : anglais]

Les membres du Conseil de sécurité m'ont autorisé à faire la déclaration suivante à la presse concernant la situation au Burundi :

Une séance d'information a eu lieu ce matin pour informer les membres du Conseil sur l'évolution de la situation au Burundi.

Les membres du Conseil se sont félicités de la décision, prise le 23 janvier par les chefs d'État des pays de la région des Grands Lacs, de suspendre les sanctions régionales.

Les membres du Conseil se sont également félicités des progrès accomplis lors de la quatrième session des pourparlers de paix d'Arusha et ils ont appuyé les efforts déployés par Mwalimu Nyerere en sa qualité de facilitateur du processus de paix.

Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils soutenaient le processus d'Arusha et ils ont prié toutes les parties burundaises de se joindre aux négociations dans l'espoir d'aboutir à un accord de paix.

Les membres du Conseil ont appuyé l'assistance internationale aux communautés burundaises.

Les membres du Conseil ont déploré la poursuite de la violence et se sont déclarés préoccupés par les rapports faisant état d'activités armées perpétrées par des groupes rebelles burundais agissant de l'extérieur du pays.

Les membres du Conseil ont prié toutes les parties burundaises de cesser les combats.

Rappelant la déclaration récente du Président du Conseil concernant la protection des civils touchés par les conflits armés, les membres du Conseil ont instamment prié toutes les parties de garantir la sécurité des civils et ils ont lancé un appel pour que les principes de l'aide humanitaire soient respectés, notamment le libre accès aux personnes déplacées et aux réfugiés, ainsi que la neutralité du personnel qui fournit cette aide.

Rapport du Comité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola

[Original : anglais]

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du Comité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola (S/1999/147).

En vertu de mes doubles fonctions de Président du Conseil et de Président de ce Comité des sanctions, j'ai le grand honneur d'annoncer que les membres du Conseil ont largement appuyé les dispositions et accueilli favorablement les propositions figurant dans ce document.

Les membres du Conseil ont attaché une importance particulière à l'aspect pratique et préventif de ce rapport, et ils se sont engagés à appuyer nos efforts visant à appliquer les dispositions relatives à l'application de ces sanctions.

Le Conseil a approuvé le rapport du Comité des sanctions, y compris les recommandations ayant trait à la réalisation d'un rapport d'expert sur les mesures concernant le trafic d'armes, l'approvisionnement pétrolier et le commerce de diamants, ainsi que la circulation de capitaux de l'UNITA.

La situation au Tadjikistan (18 février 1999)

[Original : anglais]

Les membres du Conseil de sécurité ont été informés sur la situation au Tadjikistan.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la lenteur des progrès du processus de paix et ils ont exhorté les parties à appliquer pleinement l'Accord général et à achever les deux premières étapes prévues par le Protocole relatif aux questions militaires.

Les membres du Conseil se sont inquiétés de la situation sur le plan de la sécurité et de l'absence de coopération de la part de l'Opposition tadjike unie à l'enquête sur le meurtre de quatre membres de la MONUT en août dernier.

Une déclaration du Président dans laquelle le Conseil exprimera sa préoccupation concernant l'absence de résultats et la précarité de la sécurité dans le pays est en préparation; le Conseil poursuivra ses travaux sur cette question cet après-midi.

**La situation en Bosnie-Herzégovine
(23 février 1999)**

[Original : anglais]

J'ai été autorisé par les membres du Conseil de sécurité à faire la déclaration suivante à la presse concernant la situation en Bosnie-Herzégovine :

Les membres du Conseil de sécurité ont examiné le dernier rapport en date soumis par le Haut Représentant et ont été informés sur le suivi de l'application de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils soutenaient sans réserve le Haut Représentant et son Bureau dans leurs activités visant à faire appliquer l'Accord de paix.

Les membres du Conseil, prenant note des progrès substantiels accomplis au cours des derniers mois, ont estimé qu'il fallait aller beaucoup plus loin pour parvenir à une paix durable en Bosnie-Herzégovine. Ils ont accueilli avec satisfaction les conclusions du Conseil de mise en oeuvre de la paix à l'issue de sa réunion à Madrid les 15 et 16 décembre 1998. Ils ont souligné que les autorités de Bosnie-Herzégovine devaient assumer progressivement les fonctions exercées ou coordonnées actuellement par la communauté internationale.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par le fait que, malgré quelques belles réussites, le retour des minorités restait encore très largement insuffisant. Ils se sont également inquiétés des difficultés rencontrées par la Republika Srpska pour former un gouvernement, qui doit être établi conformément à sa constitution et à l'Accord de paix.

Les membres du Conseil continueront à suivre de près l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine.

La situation au Kosovo (23 février 1999)

[Original : anglais]

J'ai été autorisé par les membres du Conseil de sécurité à faire la déclaration suivante à la presse sur les conclusions des coprésidents de la Conférence de Rambouillet :

Les membres du Conseil ont pris note des conclusions des coprésidents de la Conférence de Rambouillet à l'issue de deux semaines d'efforts intensifs en vue d'aboutir à un accord accordant une autonomie substantielle au Kosovo tout

en respectant la souveraineté nationale et l'intégralité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie.

Les membres du Conseil constatent avec satisfaction que, dans le cadre des accords de Rambouillet, un cadre politique pour l'autonomie substantielle du Kosovo a été établi.

Les membres du Conseil ont pris note de l'engagement des parties à participer en France, à partir du 15 mars, à une conférence portant sur tous les aspects de la mise en oeuvre de ces accords. Les membres du Conseil encouragent les parties à oeuvrer de manière constructive à cette fin.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il était essentiel que toutes les parties s'abstiennent de tout acte susceptible de compromettre l'aboutissement des négociations de Rambouillet et qu'elles se conforment pleinement aux engagements pris en octobre 1998 et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil continueront à suivre la situation de près.

**La situation en Éthiopie/Érythrée
(24 février 1999)**

[Original : anglais]

Le Secrétaire général adjoint, Kieran Prendergast, a informé les membres du Conseil sur la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Les membres du Conseil ont déploré la poursuite des hostilités en dépit de sa résolution 1227 (1999) du 10 février 1999, et ils ont insisté pour que les parties respectent cette résolution et s'accordent immédiatement et sans conditions sur un cessez-le-feu.

Dans le même ordre d'idées, les membres du Conseil ont réaffirmé que l'Accord-cadre de l'OUA représentait une base viable et judicieuse pour un règlement politique de ce conflit.

Les membres du Conseil ont spécifiquement rappelé la disposition de la résolution 1227 (1999) demandant très instamment à tous les États de mettre fin immédiatement à toutes les ventes d'armes et de munitions à l'Éthiopie et à l'Érythrée.

Somalie (24 février 1999)

[Original : anglais]

Le Secrétaire général adjoint, Kieran Prendergast, a informé les membres du Conseil sur la situation en Somalie.

La réunion a permis de mettre en lumière la détérioration de la situation humanitaire en Somalie.

Les membres du Conseil ont exhorté la communauté internationale à suivre avec beaucoup d'attention cette situation et à fournir à la population civile l'assistance dont elle a si désespérément besoin.

Les membres du Conseil ont demandé à nouveau, conformément à la résolution 751 (1992) du 24 avril 1992, à tous les États de respecter l'embargo sur les armes destiné à interdire l'entrée d'armes dans cette zone instable.

Programme pétrole contre nourriture appliqué en Iraq (25 février 1999)

[Original : anglais]

Le Directeur exécutif du Programme Iraq a informé le Conseil de sécurité conformément à la résolution 1210 (1998).

Les membres du Conseil ont fait des commentaires sur la manière d'améliorer le programme et sur la nécessité, pour l'Iraq, d'y coopérer plus étroitement, comme souligné dans le rapport.

Les membres ont pris note du fait que M. Sevan mettra ses qualifications au service de la commission humanitaire.

Ils ont exprimé l'espoir que cette commission ferait au Conseil des recommandations à long terme permettant de faire face à la situation humanitaire en Iraq.

Sanctions contre la Jamahiriya arabe libyenne (26 février 1999)

[Original : anglais]

J'ai été autorisé par les membres du Conseil de sécurité à faire la déclaration suivante à la presse concernant l'examen des sanctions contre la Jamahiriya arabe libyenne :

Le Secrétaire général et le Conseiller juridique, Hans Corell ont informé les membres du Conseil sur le déroulement des consultations destinées à résoudre les problèmes de Lockerbie et de l'UTA.

Une discussion entre les membres du Conseil a suivi.

Les membres du Conseil ont aussi noté que les dispositions de la résolution 1192 (1998) n'avaient pas été respectées.

Aucune modification du régime des sanctions n'a été discutée.

Le Secrétaire général continuera à faire rapport au Conseil sur ses efforts en vue de résoudre ce problème.

Le Conseil reste saisi de la question.

Iraq (26 février 1999)

[Original : anglais]

L'Ambassadeur Amorim du Brésil, en sa qualité de Président des commissions d'évaluation, a informé les membres du Conseil sur l'Iraq.

Il a évoqué les diverses questions dont les trois commissions sont saisies.

Il a noté que l'Iraq avait fourni des documents à la commission chargée du désarmement ayant trait à ses travaux.

Les membres du Conseil se félicitent de ce qu'ils considèrent comme un acte important de la part de l'Iraq.